REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1063

Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'ouverture d'une crèche située à l'angle des rues de Créqui et Villeroy dans le 3e arrondissement, gérée par la Croix Rouge Française - Signature d'une convention cadre et d'application.

Direction de l'Enfance

Rapporteur: Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 27 AVRIL 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 AVRIL 2015

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

<u>ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS</u> : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME) <u>ABSENTS NON EXCUSES</u> : 2015/1063 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE **FONCTIONNEMENT** ETD'INVESTISSEMENT POUR L'OUVERTURE D'UNE CRECHE SITUEE A L'ANGLE DES RUES DE CREQUI ET VILLEROY DANS LE ARRONDISSEMENT, GEREE PAR LA CROIX ROUGE FRANÇAISE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE ET D'APPLICATION. (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 avril 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008/359 du 23 juin 2008, vous avez autorisé la réalisation d'un équipement Petite Enfance sur un tènement immobilier à l'angle des rues Créqui et Villeroy dans le 3^e arrondissement.

Par délibération n° 2011/3160 du 17 janvier 2011, vous avez modifié la convention de maîtrise d'ouvrage unique et adapté les crédits.

L'opération immobilière dans laquelle s'inscrit l'aménagement de cet équipement est réalisée par GrandLyon Habitat dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique.

Ce projet permet de poursuivre la politique engagée par la Ville en faveur de créations d'équipements de petite enfance.

L'ouverture de cette structure, d'une capacité de 30 places, est prévue partiellement en juillet et sur la totalité des places en septembre 2015. La gestion est confiée à la Croix Rouge Française, déjà gestionnaire de 9 établissements d'accueil de jeunes enfants, représentant 306 places d'accueil à Lyon. Afin d'optimiser et réduire les coûts de fonctionnement des différents EAJE gérés par l'Association sur le 3^e arrondissement, la crèche les Oursons (11 places) sera fermée et sa capacité intégrée dans ce nouveau projet. Les locaux ainsi libérés permettront la relocalisation et l'extension de la Micro-crèche « Les Petits Oursons » de 9 à 10 places.

La Ville de Lyon, soucieuse d'accroître l'offre d'accueil sur cette partie de l'arrondissement, dans une dynamique de développement social, souhaite apporter son soutien à ce projet. Il vous est donc proposé d'approuver en faveur de la Croix Rouge Française une subvention de fonctionnement de 150 000 euros et une convention cadre pluriannuelle d'une durée de trois ans, ainsi qu'une subvention exceptionnelle d'investissement de 75 000 euros maximum. Cette dernière subvention correspond au montant du mobilier prévu et approuvé dans la délibération n° 2008/359 du 23 juin 2008. Elle finance l'acquisition du mobilier non attaché au fonds et pourra être réévaluée à la baisse si l'Association obtient le financement de la CAF qu'elle a demandé.

Vu les délibérations n° 2008/359 du 23 juin 2008 et n° 2011/3160 du 17 janvier 2011 ;

Vu lesdites conventions;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université;

DELIBERE

1. Les subventions suivantes sont allouées à l'Association Croix Rouge Française :

3 ^e Croix Rouge Française Créqui - Villeroy Fonctionnement : 150 000 €	Arrt	Association gestionnaire	Equipement	Montant de la subvention
	3 ^e	Croix Rouge Française	Créqui - Villeroy	Investissement : 75 000 € maximum (mobilier non-attaché

- 2. Les conventions « cadre » et « d'application » susvisées, établies entre la Ville de Lyon et la Croix Rouge Française sont approuvées.
- 3. M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tous les documents y afférents.
- 4. La subvention de fonctionnement de 150 000 € sera financée par l'enveloppe « création de places » et imputée sur la nature 6574, fonction 64, exercice 2015.
- 5. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense d'investissement résultant de la subvention sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon pour un montant de 75 000 € maximum, sur le programme 2, AP 2007-2, opération n° 03208001 et sera imputée sur la nature 2042, fonction 64, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant :

exercice 2015 : 65 000 eurosexercice 2016 : 10 000 euros.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

B. REYNAUD